

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 novembre 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.3. Établissement du calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.4. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité (C.M. 955)
 - 6.5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015 (C.M. 176.4)
 - 6.6. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.7. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2016
 - 6.8. Renouvellement du contrat de travail du directeur général
 - 6.9. Demande pour l'obtention d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie
8. **Transport**
 - 8.1. Engagement d'un opérateur journalier
 - 8.2. MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative aux travaux d'amélioration (PAARRM)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2016 des collectes des matières résiduelles
 - 9.2. Adoption du rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui à la demande de Monsieur Vincent Durette auprès de la CPTAQ
 - 10.2. Comité d'embellissement – Débroussaillage des enseignes situées aux extrémités du territoire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2015-2016
 - 11.2. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
 - 11.3. Comité des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Aide financière pour une vidéo promotionnelle
 - 11.4. Demandes et ménage au centre communautaire (ameublement, articles de cuisine et matériel sportif)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Rencontre du comité de suivi du Plan de développement local (4 novembre 2015 à 19 h)
 - 13.2. Planification du 5 à 7 de Noël (le vendredi 18 décembre 2015)
 - 13.3. Travaux de rechargement de la route Lepage avec les résidus de pavage de la route 297
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2015-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du novembre 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2015-183 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 octobre 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-184 APPROBATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2015 :

Liste des comptes à payer	44 397.31	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #6425)	70 036.88	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4146 au #4168)	12 687.79	\$
Total des comptes au 31 octobre 2015	127 121.98	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2 Nomination du maire suppléant (C.M. 116)

2015-185 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Madame Sylvie Bouffard mairesse suppléante pour une période d'un (1) an avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont attachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle est également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Populaire Desjardins de la Mitis lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Établissement du calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)**2015-186 CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2016**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **20 h** :

11 janvier	1 ^{er} février	7 mars	4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1 ^{er} août	12 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité (C.M. 955)

Le maire, Monsieur Denis Santerre, présente sommairement le rapport sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*. Une copie sera également distribuée à toutes les adresses civiques de la municipalité dans les prochains jours.

6.5 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015 (C.M. 176.4)

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

6.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**2015-187 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016 inclusivement. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7 Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2016

2015-188 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500 \$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8 Renouvellement du contrat de travail du directeur général

2015-189 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que la municipalité a embauché Monsieur Adam Coulombe comme fonctionnaire principal pour occuper les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la résolution #2005-131 adoptée le 2 mai 2005;

Considérant que les parties désirent renouveler le contrat sur les conditions de travail du directeur général pour une période de 5 ans;

Considérant que le présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1);

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le contrat de travail de Monsieur Adam Coulombe, directeur général, tel que convenu par les parties, et d'autoriser, le maire, Monsieur Denis Santerre, à signer le nouveau contrat de travail tel que déposé au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables. Ce nouveau contrat de travail couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.9 Demande pour l'obtention d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins

2015-190 DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES VISA DESJARDINS

Considérant les avantages de se procurer une carte de crédit Affaires Visa Desjardins afin de faciliter le paiement de certaines dépenses chez des fournisseurs occasionnels et par Internet;

Considérant que le paiement par carte de crédit permettra de diminuer le nombre de chèques émis en rassemblant certaines petites dépenses et en émettant un paiement unique pour ces dernières;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à faire les démarches nécessaires à l'obtention d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution. La limite de crédit autorisée est fixée à 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie

2015-191 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

Considérant que selon l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20) les MRC, doivent « en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre »;

Considérant que le premier Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010 et que, conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20), le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 15 avril 2015, la résolution numéro 165 04 15 annonçant l'amorce du processus de révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Considérant que les objectifs et les actions du plan de mise en œuvre du schéma révisé ont été définis le 13 octobre 2015 par le comité de suivi formé par résolutions du Conseil de la MRC (166-04-15 et 464-09-15);

Considérant que, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c.20) la MRC de La Matanie a transmis le 22 octobre 2015, à l'ensemble des municipalités de la MRC, le schéma révisé et le plan de mise en œuvre;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que le préambule fasse partie de la résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables adopte le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de La Matanie, le 22 octobre 2015, dans le cadre de la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Engagement d'un opérateur journalier

2015-192 ENGAGEMENT DE MONSIEUR JANNICK BÉRUBÉ COMME OPÉRATEUR JOURNALIER

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur journalier selon la résolution #2015-180;

Considérant que nous avons reçu sept (7) curriculum vitae et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidats;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'embaucher Monsieur Jannick Bérubé à titre d'**opérateur journalier** selon les conditions suivantes :

- L'engagement débute le 9 novembre 2015 (ou dès que ce dernier sera disponible) à **temps plein et permanent** sous réserve d'une période de probation de 6 mois et se terminant le 9 mai 2016;
- L'horaire de travail sera de **40 heures par semaine**;
- Le salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 4 : salaire de 15,84 \$ de l'heure);
- L'opérateur journalier agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;

- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
- Opère le camion de déneigement et le souffleur à neige;
 - Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasif;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 MTQ – *Demande de versement de l'aide financière relative aux travaux d'amélioration (PAARRM)*

2015-193 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE, DE LA RUE DES SOUVENIRS ET DE LA ROUTE LEPAGE

Considérant que dans une lettre datée du 14 juillet 2015, le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, accordait à la municipalité une subvention maximale de 40 000 \$ échelonnée sur trois (3) années budgétaires dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que dans une lettre datée du 16 juillet 2015, le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, accordait à la municipalité une subvention supplémentaire maximale de 40 000 \$ échelonnée sur une (1) année budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pascal Bérubé;

Considérant que les travaux pour l'amélioration de la rue de l'Église, de la rue des Souvenirs et de la route Lepage ont été réalisés pour des dépenses totales de plus de 80 000\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans la rue de l'Église, la rue des Souvenirs et la route Lepage pour un montant subventionné de 80 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le réseau routier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 *Approbaton du calendrier 2016 des collectes des matières résiduelles*

2015-194 APPROBATION DU CALENDRIER 2016 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2016 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit des collectes tous les lundis, soit en alternance entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 collectes des ordures ménagères pour l'année, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 27 juin au 26 septembre inclusivement;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le 13 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Adoption du rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable

2015-195 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que les objectifs de cette stratégie est de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2014 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Appui à la demande de Monsieur Vincent Durette auprès de la CPTAQ

2015-196 APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT DURETTE AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que Monsieur Vincent Durette demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour lotir et aliéner une partie des lots 662 et 663 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la demande vise à vendre une parcelle de terrain d'une superficie de 33 100 mètres carrés à Monsieur René Santerre, agriculteur;

Considérant que la parcelle de terrain visée est difficile d'accès par le demandeur puisqu'elle est située de l'autre côté de la rivière Tartigou;

Considérant que l'acquéreur possède déjà des terres de ce côté de la rivière Tartigou et par conséquent, il sera plus facile pour lui d'accéder et de cultiver la parcelle de terrain en question sans devoir traverser la rivière;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant puisque la parcelle de terrain en question sera toujours cultivée et que son accès en sera facilité par l'acquéreur;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Monsieur Vincent Durette datée du 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Comité d'embellissement – Débroussaillage des enseignes situées aux extrémités du territoire

Le comité d'embellissement demande que les enseignes situées aux extrémités du territoire soient dégagées de la végétation afin de les rendre plus visibles aux automobilistes circulant sur la route 132. Ces travaux ont été réalisés vendredi dernier par les employés municipaux.

11.1 Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2015-2016

2015-197 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2015-2016

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale qui débute le 29 novembre 2015 et se termine le 12 mars 2016 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2015-2016		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2015-2016			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2015-12-21	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2015-12-22	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2015-12-23	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2015-12-24	Jeudi	13 h à 17 h	Fermé
2015-12-25	Vendredi	Fermé	Fermé
2015-12-26	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2015-12-27	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2015-12-28	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2015-12-29	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2015-12-30	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2015-12-31	Jeudi	13 h à 17 h	Fermé
2016-01-01	Vendredi	Fermé	Fermé
2016-01-02	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2016-01-03	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2016-01-04	Lundi	13 h à 17 h	Fermé

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2016

Date	Journée	Après-midi	Soirée
2016-02-29	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2016-03-01	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2016-03-02	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2016-03-03	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2016-03-04	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

La préposée à l'entretien et à la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employée pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

L'horaire de travail de l'employée responsable de l'entretien et de la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale sera ajusté en conséquence. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité et la page Facebook du comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

2015-198 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE (SUPRALOCAUX) – EXERCICES FINANCIERS 2016-2020

Considérant l'entente intervenue en 2002 concernant la désignation et la gestion des équipements et des infrastructures supralocaux laquelle a été renouvelée en 2006 et en 2011;

Considérant que l'entente actuelle vient à échéance le 31 décembre 2015;

Considérant les échanges en vue du renouvellement et de la conclusion d'une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que les modalités de l'entente prévoient les mêmes équipements, le même mode de répartition de la contribution financière des municipalités et le maintien d'un point de service de bibliothèque à Saint-René-de-Matane et Les Méchins;

Considérant les équipements visés par l'entente, soit le Colisée Béton provincial, la piscine municipale, la bibliothèque Fonds Solidarité FTQ, le centre de ski Mont-Castor, le terrain de golf, l'aéroport municipal et le Phare;

Considérant que la proposition des municipalités soumises le 28 septembre 2015 à la Ville de Matane n'a pas été retenue et a fait l'objet d'une contre-proposition en date du 1^{er} octobre 2015;

Considérant que la proposition de la Ville de Matane, en date du 1^{er} octobre, prévoit une majoration du montant de la quote-part de 2015 de 3 % pour 2016, et par la suite de 4 % pour les années 2017 à 2019 et de 5 % pour l'année 2020;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables est située à l'extrémité Ouest de la MRC de La Matanie et que les citoyens de Baie-des-Sables doivent parcourir une distance d'environ 35 kilomètres pour pouvoir profiter des équipements de la Ville de Matane;

Considérant que l'utilisation d'un bon nombre de ces équipements est pratiquement nulle par les citoyens de Baie-des-Sables;

Considérant que les citoyens de Baie-des-Sables utilisent un bon nombre d'équipements similaires appartenant, entre autres, à des privés situés en dehors de la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables **refuse la contre-proposition du 1^{er} octobre 2015 de la Ville de Matane** en lien avec le renouvellement, pour une durée de cinq (5) ans, de l'Entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux);

Que la Municipalité de Baie-des-Sables **offre à la Ville de Matane** une majoration du montant de la quote-part de 2015 de 2 % pour les années 2016 à 2020 en lien avec le renouvellement, pour une durée de cinq (5) ans, de l'Entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux);

Que l'acceptation de la Municipalité de Baie-des-Sables est conditionnelle à l'acceptation par toutes les municipalités et à la mise en place d'un comité de gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux);

Que Monsieur Denis Santerre, maire, et Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, ladite entente.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane, à la MRC de La Matanie et les municipalités de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Comité des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Aide financière pour une vidéo promotionnelle

Le comité des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables demande une aide financière pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur Baie-des-Sables. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget de l'année 2016.

11.4 Demandes et ménage au centre communautaire (ameublement, articles de cuisine et matériel sportif)

Un comité de gestion du matériel sera formé à l'aide de représentants des différents comités et organismes utilisant le centre communautaire et la cuisine. Ce dernier aura pour objectif d'épurer le matériel et les articles de cuisine non utilisés afin de libérer et maximiser l'espace de rangement disponible au centre communautaire.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Rencontre du comité de suivi du Plan de développement local (4 novembre 2015 à 19 h)

Les élus et les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement sont invités à participer à une rencontre du comité de suivi du Plan de développement local qui aura lieu le mercredi 4 novembre prochain à 19 h à la salle du conseil municipal.

13.2 Planification du 5 à 7 de Noël (vendredi le 18 décembre 2015)

2015-199 SOUPER DE NOËL POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX, EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Considérant qu'un souper de Noël sera organisé le 18 décembre prochain avec les élus municipaux, les employés municipaux et les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter l'offre de service en date du 29 octobre 2015 d'Épicerie-Boucherie R. St-Gelais pour un repas fondu avec service au table au montant de 500 \$ taxes incluses. Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

Le point suivant a été soulevé par les élus :

- 13.3 Travaux de rechargement de la route Lepage avec les résidus de pavage de la route 297.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane (sondage);
- Politique relative à la coupe et la réfection d'entrées charretières (entrée de trottoir);
- Travaux de marquage routier (ligne centrale jaune);
- Poste d'opérateur journalier;
- Utilisation et ameublement au centre communautaire;
- Capacité d'accueil de la salle du centre communautaire;
- Invitation au brunch du 8 novembre 2015 au centre communautaire;
- Passage pour piétons sur la rue de la Mer.

15. Levée de l'assemblée

2015-200 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire